

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mil dix neuf

Le douze décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2019.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

Personnes absentes :

M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard et M. Ortéga Frédéric.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Avant-projet sommaire de la halle couverte.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 8 voix pour, d'accepter l'avant-projet sommaire de la halle couverte élaborée par l'architecte Myriam Vermande Tassin. Les travaux de construction sont estimés à 395 300 € H.T.

Plan de financement prévisionnel de la construction de la halle couverte et demande de subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 08 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessous et de demander des subventions au conseil départemental, au syndicat de pays Sancerre Sologne (Conseil Régional) et à l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la construction de la halle couverte.

Plan de financement prévisionnel de construction de la halle couverte au 22 bis route de Belleville à Sury près Léré :

Dépenses		Recettes		
Travaux de construction	395 300 € H.T.	D.E.T.R.	175 671 € H.T.	40 %
Honoraires et frais divers	43 877 € H.T.	Syndicat Pays Sancerre Sologne (Conseil Régional)	131 753 € H.T.	30 %
		Conseil Départemental	25 000 € H.T.	5.70 %
		Fonds propres	106 753 € H.T.	24.30 %
total	439 177 € H.T.	total	439 177 € H.T.	100 %

Convention relative de l'agence Cher ingénierie des territoires en assistance technique pour la création d'un mini giratoire rue de Bretagne.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 8 voix pour, d'accepter le projet de la convention relative à l'intervention de l'agence Cher ingénierie des territoires en assistance technique pour la création d'un mini giratoire rue de Bretagne pour un montant de 1 610 € H.T.

Délégués au syndicat intercommunal de transports scolaires.

Suite à la fusion des transports scolaires du secteur de Sancerre et du canton de Léré, sont élus à l'unanimité, par 8 voix pour, Mme CADETE Virginie, déléguée titulaire et M. FLEURIER Rémy, délégué suppléant au syndicat intercommunal de transports scolaires.

Contrats pour la dératisation et la destruction des taupes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 8 voix pour, de reconduire avec l'entreprise Berry Dératisation :

- le contrat de dératisation d'un montant de 1 787.10 euros H.T. pour trois applications annuelles en 2020.
- le contrat de dératisation pour la boulangerie d'un montant de 121.20 euros H.T. pour deux applications en 2020.
- le contrat de désinsectisation pour la boulangerie d'un montant de 115.75 euros H.T. pour deux applications en 2020.
- un passage en 2020 pour le traitement des taupes pour un montant de 482 euros H.T.

Convention S.P.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, par 8 voix pour, le paiement de la redevance annuelle 2020 pour la fourrière à chiens (S.P.A. à Bourges) qui s'élève à 497.70 euros.

Opérations de fin d'année.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, par 8 voix pour, Monsieur le Maire à dépenser les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2019, de percevoir des dons et quêtes en 2020 et de percevoir des indemnités des compagnies d'assurance en cas de sinistre en 2020 sur le budget communal.

Contre la fermeture du service de chirurgie de la clinique de Cosne-Cours-sur-Loire.

Le 13 novembre 2019, une décision soudaine a abasourdi les habitants du Cher, de la Nièvre et de l'Yonne. En effet, l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté a ordonné la suspension de toute activité de chirurgie au sein de la clinique de Cosne-Cours-sur-Loire. Cette interruption prononcée pour une durée de 6 mois dans l'attente d'une correction des dysfonctionnements, provoque une vive inquiétude. Dans la mesure où, chaque individu a non seulement besoin de services publics forts mais, plus particulièrement de professionnels médicaux de proximité à leur écoute. Or, la fermeture du service de chirurgie condamne nos habitants à demeurer à une heure de route des derniers blocs opératoires encore en activité. Cette situation est inacceptable pour la santé de nos administrés, ainsi que pour la salubrité de nos communes. À l'heure où les termes d'aménagement du territoire et d'agenda rural animent les intentions gouvernementales, nos territoires ruraux font l'objet d'un sempiternel démantèlement. Avec toute la considération nécessaire que nous devons attribuer aux décisions de l'autorité de santé de la Région de Bourgogne, il n'en demeure pas moins que les élus locaux n'ont pas été informés des problématiques rencontrées par le service des urgences et encore moins de cette décision. En tant que garant de la pérennité rurale, le déficit de dialogue entre nous, élus locaux et les représentants de l'Etat est à déplorer. Aux dépens de cette situation, le tribunal de commerce de Nevers a placé en redressement judiciaire, le lundi 18 novembre la clinique exploitée par le groupe Kapa Santé. Ce même groupe qui est aussi propriétaire des bâtiments de la clinique et de l'hôpital de Cosne-Cours-sur-Loire. En l'occurrence, ce sont 70 000 habitants du Cher, de l'Yonne de la Nièvre qui sont mis en péril avec un vide dans le maillage territorial des établissements de santé.

En outre, le conseil municipal de Sury près Léré :

Sollicite l'exploitant de la clinique de Cosne-Cours-sur-Loire, le groupe Kapa Santé d'apporter une clarification immédiate concernant leur positionnement à ce sujet. Car, non seulement aucune

réponse aux injonctions de l'ARS Bourgogne Franche Comté a été constatée, mais aussi parce que le personnel soignant est toujours dans l'attente d'un calendrier de mise en œuvre des actions correctives ;

Demande une rencontre avec les Députés, les Sénateurs du Cher, de la Nièvre et de l'Yonne ainsi que les Représentants de l'ARS Bourgogne Franche Comté ;

Exige de l'État, via Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, le maintien d'une activité de chirurgie de proximité, service public d'intérêt général indispensable sur nos territoires ;

Soutient le personnel soignant de l'établissement, les usagers et les motions votées par le Conseil Municipal de Cosne-Cours-sur-Loire en date du 13 novembre 2019 et celle de le Conseil Communautaire Loire, Vignobles et Nohain en date du 14 novembre 2019 ;

Alerte les représentants de l'Etat sur la situation critique de nos territoires cristallisée par un retrait massif des services publics essentiels à la vie et la santé locale ;

Décide de se mobiliser à l'occasion des diverses manifestations qui seront programmées pour le maintien d'une chirurgie à Cosne-Cours-sur-Loire ;

Suggère à Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales d'instaurer une collaboration accrue avec les élus locaux de la Nièvre et du Cher dans le suivi des établissements de santé et des problématiques de santé publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 8 voix pour, le conseil municipal de Sury près Léré

- **APPROUVE** la motion contre la fermeture du service de chirurgie de la clinique de Cosne-Cours-sur-Loire

Subventions voyage scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 8 voix pour, d'attribuer une subvention de 100 euros pour un voyage scolaire à Prague du 2 au 7 mars 2020 à Honorine COPLO domiciliée à Sury près Léré et scolarisée au lycée Pierre-Gilles de Gennes.

Remerciements :

M. Charlot de l'épicerie sociale remercie la commune pour le prêt du véhicule Jumpy lors de la collecte de la banque alimentaire.

Remerciements de plusieurs administrés pour le colis des aînés.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe :

- qu'une nouvelle expertise a eu lieu suite à l'effondrement d'une partie de la toiture de la grange de Mme Morand rue du Puits Mardelon.
- que le bar restaurant ouvrira après les vacances de Pâques, les travaux étant finis.
- que la procédure de reprise des sépultures abandonnées au cimetière est en cours.
- de la réception du contenu du mail de la famille Becuau concernant des travaux de fossés.

Mme Cadete constate que le colis des aînés a bien plu. La pièce de théâtre « l'oiseau bleu » pour les enfants a lieu dimanche à 16h à la salle des Fêtes.

M. Fleurier dit qu'il a lu dans la presse que de nouveaux commerces vont être créés à Léré, dont une boulangerie.

M. Bordu demande s'il y a du nouveau sur le dossier de la SAFER pour les terrains EDF. Monsieur le maire lui répond que non.

M. Borderieux informe que les travaux de voirie au Grand Bois Dieu sont en cours, qu'un aqueduc va être réalisé Bois de Balance et un déglaisage au Grand Mousseret.

Mme Gibert dit que le concert de Noël « Gospel Mind » a été une réussite, très bon accueil du public.

Monsieur le Maire dit que l'animation de mercredi dernier par les bénévoles à la médiathèque était très bien.

Le boulanger propose d'organiser un goûter avec la commune la semaine prochaine à la boulangerie en présence du Père Noël.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire
Pascal VIGUIE

